

Le mercredi 6 Novembre 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 31 Octobre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : COULON Christian, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, , LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, , RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie,

Excusés : Mmes & MM : BURILLON Carole, BONNIEL CHALIER Pascale,

Absents : Mmes & MM : GLOPPE Benjamin, BOUDOT Christophe, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 06 novembre 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Madame Laura FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, nous allons commencer notre Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de modification, de précision ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. État spécial exercice 2020

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme chaque année à pareille époque nous allons voter notre état spécial d'arrondissement. Lors de notre dernière réunion du Conseil d'arrondissement du 11 septembre et le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 septembre a fixé le montant global des dotations pour l'ensemble des arrondissements à près de 5,3 M€ et adopté les modalités de répartition entre les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Pour cette année notre dotation va s'élever à 833 731 €.

Ce montant est composé de deux parts à finalités distinctes : la dotation de gestion et la dotation d'animation locale.

La dotation de gestion s'élèvera cette année à 765 210 €, soit un peu plus que les autres années, pour la simple et bonne raison que dans les années électorales nous finançons, comme vous le savez, les repas des bureaux de vote et chaque année on nous remboursait *a posteriori* les sommes que l'on avait dépensées. Cette fois-ci, elles ont été attribuées *a priori*, ce qui explique l'augmentation à due concurrence de la dotation de gestion.

La dotation d'animation locale est d'un montant de 68 52 €.

C'est la dotation de fonctionnement et la dotation d'investissement est toujours égale à 2 € par habitant, soit près de 173 000 € pour l'arrondissement.

Notre budget est divisé en plusieurs programmes :

1- Support mairie (dépenses d'administration générale de la mairie et de l'État) : État 19 340 € et mairie : 236 778 €.

2- Équipements transférés : les crèches à hauteur de 300 k€ et les sports (gymnases et stades transférés) à hauteur de 165 k€.

3- Locaux associatifs : 42 000 €.

4- Dotation d'Animation Locale : 68 521 €.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir approuver ces propositions et adopter l'état spécial de l'arrondissement pour l'année 2020.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité, je vous remercie.

3. 31206 – Lyon 8^e – Approbation de la dénomination, en hommage à Monsieur Robert Batailly, du kiosque place Ambroise Courtois – EI 08 115 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. COHADE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

La Ville de Lyon est propriétaire du kiosque situé place Ambroise Courtois sur notre arrondissement. Nous allons délibérer pour la dénomination de ce kiosque, « Kiosque Robert Batailly ».

Robert Batailly, figure emblématique de notre arrondissement et de la vie lyonnaise, a marqué profondément la ville et l'arrondissement. Ici, dans ce Conseil où il a siégé, on sait ô combien c'était un homme chaleureux, élégant, pittoresque à plus d'un titre, il ne

perdait jamais une occasion de rendre honneur à la gastronomie lyonnaise, il aimait l'humanité, on pourrait même dire qu'il aimait les gens, il vivait en épicurien, en maniant l'humour à bon escient.

Le parcours de Robert Batailly inspirait le respect. Adjoint au maire de Lyon dès 1965, conseiller général du Rhône, député européen, son attachement à la République ne se démentit jamais, lui qui la portait chevillée au corps. Il portait fièrement son radicalisme et ne se cachait pas d'être franc-maçon.

C'était aussi pour témoigner de ses convictions républicaines qu'il se plaçait dans la lignée d'Édouard Herriot, auquel il ne manquait jamais de rendre hommage.

En rejetant toutes les formes de sectarisme, il cultivait un grand nombre d'amitiés républicaines.

Dans ce Conseil, il convient de rappeler que Robert Batailly fut le premier maire de notre arrondissement, suite au vote de la loi PLM en 1983 ; il fut donc maire de 1983 à 1989, après avoir été adjoint délégué au maire de Lyon sous Francisque Collomb.

Il a pleinement œuvré pour notre arrondissement, on pensera notamment à la réhabilitation de la cité Tony Garnier, avec la réalisation des fresques ou encore l'aménagement de la place Ambroise Courtois.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir approuver cette délibération et dénommer le kiosque de la place Ambroise Courtois « Kiosque Robert Batailly ».

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

4. **31003 – Compte rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon – Direction Centrale de l'Immobilier**

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Le 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'installation, de gestion et d'entretien des fibres optiques dans les locaux appartenant à la Ville.

Aujourd'hui, il s'agit de faire un point d'étape sur ce déploiement. À ce jour, 179 points ont fait l'objet de travaux de raccordement à la fibre et par application de la délibération, 37 conventions ont été signées.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport d'avancement et à voter ce dossier. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Mme Sylvie STEFANI JACOB étant excusée, c'est M. COHADE qui va présenter ses dossiers.

5. 31136 – Lyon 8^e – Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière au 25 rue du Premier Film, consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 11^{ème} édition du Festival Lumière – EI 08 062 – EI 08 095 – EI 08 163 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Afin de permettre une meilleure compréhension des œuvres et de l'histoire du cinéma, de nombreuses manifestations événementielles sont organisées avec des invités de prestige du milieu cinématographique, je vous parle bien entendu du Festival Lumière, qui est devenu le rendez-vous incontournable du cinéma de patrimoine.

Organisé par l'institut Lumière, cette année ce fut la 11^{ème} édition, en vue de promouvoir le cinéma et mettre à l'honneur ses inventeurs, originaires de notre arrondissement.

Le lieu central du festival se déroulant à l'Institut Lumière et ses abords, il a été nécessaire de mettre à disposition un certain nombre d'espaces jouxtant la Villa des frères Lumière, notamment le Hangar et son parking, le terrain de sport du gymnase Dargent dans le cadre de l'exploitation du village du festival et du village Marché International du Film Classique.

Il est proposé, compte tenu de l'intérêt que présente l'organisation du festival Lumière pour le rayonnement international de la Ville de Lyon et la contribution à la promotion du cinéma de patrimoine, d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter l'association Institut Lumière du paiement de la redevance.

Je vous invite à voter favorablement la mise à disposition à titre gracieux des espaces précités.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 30833 – Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2017-2018 – Secrétariat général de la Ville de Lyon – Mission Égalité

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vous passerai la lecture complète du cadre juridique de la mise en place de la commission communale pour l'accessibilité, mais en quelques mots je veux rappeler que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est nécessaire de créer une commission communale pour l'accessibilité, composée de représentants de la commune, d'associations, d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Cette commission a pour objet de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Dans ce cadre, elle établit un rapport annuel que nous devons présenter, c'est l'objet de ce rapport.

Cette commission est composée, comme je vous le disais :

- de représentants d'associations de personnes âgées ;
- de représentants d'associations de cyclistes ;
- de personnalités qualifiées représentant les universités ;

- de représentants des acteurs de l'économie.

Elle totalise, à ce jour, 137 membres, qui se répartissent de la manière suivante :

- 62 associations ou organismes,
- 2 représentants de la mairie centrale,
- 1 élu de chaque arrondissement.

Je profite de ce rapport pour saluer, au nom de notre Conseil, le travail remarquable effectué par notre collègue Thérèse RABATEL, que ce soit à la Ville ou à la Métropole, en direction des personnes en situation de handicap. Je sais ô combien notre collègue se bat au quotidien pour rendre notre ville et notre métropole toujours plus inclusives. Merci Thérèse.

Pour ce qui concerne le rapport en tant que tel, la commission d'accessibilité s'est réunie en séance plénière à 4 reprises au cours des années 2017 et 2018.

L'objet de ces réunions a essentiellement porté sur les bilans des travaux des groupes de travail, notamment le groupe des ERP qui suit le schéma d'accessibilité programmé de la Ville et qui s'attache à travailler autour de plus de 700 ERP sur notre territoire.

Le groupe qui travaille autour des espaces publics, réalise de son côté des visites de terrain et formule des recommandations en matière d'accessibilité, que ce soit sur la voirie ou sur les espaces publics.

Un groupe culture a été créé en 2017. Il est composé des représentants des 28 institutions culturelles de la Ville qui sont signataires de la charte de coopération culturelle. Il permet de travailler à la concertation entre les institutions culturelles et les représentants des

personnes en situation de handicap, en veillant à offrir une offre culturelle accessible à chacun.

Enfin, un autre axe sur lequel la commission s'est penchée, c'est l'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap, en s'appuyant notamment sur deux dispositifs : « enforme@lyon » et « Divertisport ».

Tout ce travail de la commission et le travail de notre collègue ont été récompensés par un prix, l'« Access City Award », qui récompense à la fois la Ville, la Métropole, le syndicat des transports et les associations. La reconnaissance de la Ville comme première ville accessible a été officialisée le 5 décembre dernier par la Commission européenne.

Mes chers collègues, je vous invite tous à voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? On a l'avantage d'avoir Mme RABATEL parmi nous.

Mme RABATEL.- Merci pour ces paroles de félicitations.

C'est vrai que quand on a eu le premier prix européen de la ville accessible en 2018, c'était quand même une grande fierté, comme je le dis toujours, une grande émotion et aussi une grande responsabilité parce que cela veut dire qu'il faut continuer, il faut renforcer, il ne faut pas lâcher et il faut développer puisque sur les handicaps, avec des handicaps très variés, chacun sait que l'on n'est jamais arrivé à la perfection, qu'il y a encore beaucoup à faire.

En même temps, il y a déjà aussi beaucoup qui est fait et dans des domaines très variés, donc ce sont des compétences transversales sur aussi bien l'accessibilité physique, les bâtiments, la voirie, les espaces publics, et l'accessibilité à toute la vie de la cité, la culture, le sport, l'emploi, etc. Sur la Ville de Lyon on est désormais à

8,5 % de personnes en situation de handicap parmi nos salariés, donc on a largement dépassé la loi, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes qui soient à ce niveau-là et on est à presque 600 salariés en situation de divers handicaps qui sont dans nos services et pour de vrais emplois, ce ne sont pas des emplois de compassion, ce sont de vrais emplois qui correspondent aux besoins de la population.

C'est pour toutes ces raisons et cet engagement que nous avons, que nous avons été classés première ville européenne accessible pour l'année 2018. C'est sûr que cela a été un grand moment pour aussi tous les services, tous les élus en transversalité qui travaillent avec moi, les RH, etc.

On a aussi lancé, on le voit dans ce rapport, ce groupe de travail « culture » auquel je tenais énormément parce que je considère que les personnes en situation de handicap ont droit à toute la vie de la cité donc ils ont droit en particulier à la culture qui est une ouverture au monde merveilleuse. Sur la ville de Lyon, il se fait des choses magnifiques dans les bibliothèques, dans les institutions culturelles. Nous avons sorti cet été ce guide, que j'ai apporté, de l'offre culturelle accessible, qui a déjà été diffusé en 3 000 exemplaires et surtout il est sur lyon.fr, car c'est toujours le problème des guides, si des choses changent (horaires, etc.), sur lyon.fr il sera évolutif en continu. Je pense que l'on va le réimprimer tellement il a été demandé. Cela correspond à un vrai besoin et c'est une véritable opportunité de voir tout ce qui est fait.

Pour prendre un exemple, à la Maison de la danse, il y a une action très originale qui avait beaucoup passionné l'Union européenne et j'ai reçu des Serbes il n'y a pas très longtemps à qui je l'ai expliquée. Cela ne coûte pas forcément cher, mais c'est une vraie attention qui est donnée aux personnes en situation de handicap. Pour

certaines spectacles, on ne peut pas le faire pour tous, avant le spectacle les personnes aveugles en particulier sont invitées à venir sur scène pour toucher le décor, discuter avec les danseurs, esquisser un certain nombre de gestes et ensuite, quand ils sont dans la salle, ils comprennent mieux le spectacle. Même chose avec le théâtre des Célestins par exemple pour des spectacles de théâtre.

Ce sont des actions qui sont très originales, qui montrent une attention au public en situation de handicap, et qui sont très intéressantes.

Tout ce qui est dans ce guide est assez incroyable. Dans les bibliothèques municipales, la bibliothèque du 8^e, etc., il y a du matériel, des accueils, de l'attention particulière qui est donnée. Quand on va sur lyon.fr, on peut voir le guide et toute la politique handicap de la ville.

Il faut que cela continue, on a encore du travail, je ne dis jamais non plus que c'est la perfection car je connais trop la vie quotidienne des personnes en situation de handicap pour ne pas savoir qu'ils ont une vie avec des aléas et que pour une personne handicapée, un bus qui est en retard, un bus qui s'arrête, etc., c'est toujours très difficile ensuite de se repositionner par exemple quand on est aveugle, quand on est en fauteuil. Il faut savoir que le moindre incident a des conséquences sur leur vie quotidienne qui est vraiment difficile.

En même temps, suite à ce prix par exemple, il y a des gens qui ont déménagé, des personnes en situation de handicap qui sont venues en France, qui sont venues en particulier dans le 8^e arrondissement où au niveau santé l'accueil est quand même intéressant. Il y a un bouche-à-oreille qui a bien marché sur la France autour de ce prix et donc cela ne fera que renforcer le fait qu'il faut que l'on continue nos actions et que l'on ne faiblisse pas, pour aller vers toujours plus

d'inclusion, c'est notre but.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

7. 30873 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône – Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est une délibération habituelle qui concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant total de 651 318 € à la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon, ainsi que l'approbation et l'autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône.

Pour rappel, à Lyon les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales si le projet associatif présenté remplit les critères requis. Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement de ces associations.

De plus, la Caisse d'allocations familiales du Rhône met à disposition des agents et des bâtiments, ces aides indirectes contribuant également au fonctionnement de ces centres sociaux.

Ce qui vous est présenté ce soir, c'est bien la contrepartie de ces aides indirectes accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux. La Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant est réparti entre les différents centres sociaux concernés.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie, mes chers collègues, de les voter favorablement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 30839 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 218 961,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située 130, rue Challemel Lacour Bâtiment A à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances
9. 30838 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 235 562,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située au 130, rue Challemel Lacour Bâtiment B à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances
10. 30562 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 899 661,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 52 logements PAM située 26 à 32, rue du Professeur Morat à

Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons une série de garanties d'emprunts.

D'une part, la SACVL nous sollicite pour deux garanties d'emprunts à hauteur de 100 %. L'une concerne la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 235 562 € relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située au 130, rue Challemel Lacour Bâtiment B et l'autre concerne également la souscription de quatre emprunts, d'un montant total de 3 218 961 € relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS située au 130, rue Challemel Lacour, mais cette fois pour le Bâtiment A.

En contrepartie de ces garanties, la SACVL réserve à la Ville de Lyon 20 % de surfaces habitables. Pour information complémentaire, pour le Bâtiment B, la surface prévisionnelle est de 1 292,70 m² et pour le Bâtiment A de 1 174,50 m².

Je poursuis avec la SAHLM Alliade Habitat qui nous sollicite à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 899 661 €, afin de réaliser une opération de réhabilitation de 52 logements située 26 à 32, rue du Professeur Morat. En contrepartie de cette garantie, Alliade Habitat s'engage à réserver 3 % des surfaces habitables, soit 2 815 m².

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les voter favorablement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ces trois dossiers ? (*Non*).

Je mets le premier aux voix, le 30839. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Pour le 30838, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Pour le 30562, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Vous vous abstenez pour la réhabilitation ? Vous aimez bien que les gens continuent à vivre dans la misère ? Le dernier dossier c'est une réhabilitation, mais bon, vous faites comme vous voulez.

11. 31060 – Lyon-Tokyo 2020 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de la traditionnelle délibération relative au soutien individuel en direction des sportives et des sportifs de haut niveau, susceptibles de participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et de Pékin 2022, pour les valides et les paralympiques puisque les Jeux paralympiques se déroulent dans la foulée des Jeux valides.

Pour le 8^e arrondissement, nous sommes concernés par trois athlètes :

- Mme Anne BARNEOUD, ASUL Lyon 8e tennis de table, pour le tennis de table paralympique, pour un montant de 7 500 € dans le cadre de la catégorie A élite ;

- M. Cyril TOMMASONE, incontournable gymnaste de la Convention gymnique de Lyon, pour un montant de 7 500 €, dans la catégorie élite également ;

- M. Jordan BROISIN, Handisport Lyonnais, pour les jeux

paralympiques d'hiver de Pékin 2022, pour un montant de 4 100 €.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider ces trois subventions et les conventions attenantes.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 31091 – Lyon 8^e – Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement, sis 116, 118 et 120 rue Bataille, préempté par la Métropole de Lyon en vue de la création d'un groupe scolaire – El 08 311 – N° inventaire 08311A001, 08311T001-01, 08311001 – Lancement de l'opération 08311001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006 – Direction Centrale de l'Immobilier

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Lyon a réceptionné en juillet 2019 une déclaration d'intention d'aliéner relative à la mise en vente d'un tènement rue Bataille, d'une superficie de 5 362 m², sur lequel est édifié un bâtiment industriel d'environ 2 050 m² d'emprise au sol.

Le bien est localisé au sein du secteur scolaire Mermoz - Laënnec et à proximité du secteur États-Unis - Paul Santy.

Les dernières études liées à l'évolution de la population scolaire engagées sur notre secteur ont fait apparaître, d'ici quelques années, un déficit prévisionnel de la capacité d'accueil des effectifs. Cette évolution démographique résulte de la combinaison de plusieurs

facteurs parmi lesquels le développement des modes de transports, les évolutions du PLU-H et également le secteur géographique parce que nous sommes situés à l'entrée de Lyon.

Cette évolution doit également intégrer un report non négligeable des enfants résidant dans le secteur Mermoz - Laënnec vers le secteur États-Unis - Paul Santy ainsi que vers le secteur Monplaisir.

Le tènement est donc situé rue Bataille et la Ville de Lyon a demandé à la Métropole de faire une DIA, en raison de ses caractéristiques de superficie et de localisation, c'est un très bon emplacement pour pouvoir réaliser ce groupe scolaire. Il présente, en effet, une surface suffisante et une configuration géographique très intéressante, avec une bonne inter-distance avec les écoles existantes, en particulier les groupes scolaires Édouard Herriot, John Kennedy et Combe Blanche.

Par ailleurs, sa situation permet d'envisager une action au niveau de la carte scolaire avec un allègement possible, par ricochet, des écoles Édouard Herriot, Maryse Bastié, John Kennedy et Charles Péguy.

Il est donc question d'acquérir ce tènement immobilier pour un montant de 2 800 000 € et d'y ajouter les frais notariés qui s'élèvent à 84 000 €.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport et je pense que notre arrondissement en a bien besoin.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

13. 30912 – Mutualisation des postes de police des 7^e et 8^e arrondissements et relocalisation d'associations – 6-8 rue Claude Boyer Lyon 7^e – Opération n° 07039002 – Adaptation du montant de l'opération, actualisation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme de projet n° 2015-2 programme n° 00018 – Direction de la Construction

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a déjà évoqué à plusieurs reprises le regroupement des postes de police du 7^e arrondissement et du 8^e arrondissement et nous avons déjà voté en novembre 2018 et en mai 2019 les travaux.

En revanche, lors des travaux nous avons rencontré quelques difficultés, notamment sur la charpente en bois qui soutient la toiture en tuiles. Les ensembles porteurs n'étaient jusqu'à présent pas visibles, car les poutres étaient encaissonnées et les planchers recouverts d'un revêtement de sol carrelé.

Une phase de curage dans la partie Est du bâtiment a fait apparaître une importante dégradation de la charpente, dont plusieurs poutres sont attaquées par un champignon, et du platelage des combles en très mauvais état.

Je vous propose donc de voter ce rapport pour augmenter l'enveloppe de 150 000 € pour ces travaux supplémentaires.

Je vous remercie d'avance.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voudrais demander quelques éclaircissements sur ce qui nous est proposé. On nous dit que toutes les forces de police vont être localisées dans le 7^e arrondissement, avec l'adresse de la rue, etc., et j'ai entendu par d'autres sources que ces forces de police devaient aller à l'Hôtel de police qui est donc du côté du fort Montluc. Quelle est la vérité dans tout cela ? De toute façon, il y a une vérité qui est incontestable, c'est que le 8^e arrondissement n'aura plus de poste de police, ce qui est bien dommage quand même.

M. LE MAIRE.- Vous faites un raccourci. Il y a la police municipale et là ce dossier concerne la police municipale, qui était située rue Maryse Bastié et qui est regroupée dans le 7^e, rue Boyer.

Le commissariat de la police nationale qui aujourd'hui est dans la mairie du 7^e arrondissement et le commissariat de la police nationale du 8^e arrondissement situé dans la mairie du 8^e arrondissement, seront regroupés et installés sur Berliet. De fait, les moyens supplémentaires, un commissariat plus important certainement, avec les mêmes charges, l'objectif est de pouvoir déployer plus de policiers sur le terrain.

Toute la municipale est dans le 7^e et toute la nationale sera dans le 8^e. Dans le 8^e, le gain est quand même important, puisque comme vous le savez, on a eu un ministre de l'Intérieur qui nous a permis de récupérer une bonne trentaine de policiers supplémentaires dans le 8^e arrondissement. Par ailleurs, la Sûreté qui occupait une partie d'immeuble à Berliet, est partie pour permettre de regrouper ces deux postes de police nationale, mais est restée dans le 8^e arrondissement, rue Bataille. Rue Bataille, on a 300 policiers supplémentaires qui sont installés, c'est la Sûreté, ce sont des gens qui font des enquêtes, ce n'est pas la BAC on est d'accord, mais cela nous fait quand même 300 policiers supplémentaires sur ce quartier. Non seulement cela permet

d'avoir une surveillance accrue et on en a besoin, mais cela permet aussi une petite vie économique tout autour, car ce sont des femmes et des hommes qui vivent comme tout le monde.

Voilà les précisions que je pouvais vous apporter, en espérant avoir été clair.

D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

14. 31100 – Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2019 : attribution de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants – Approbation de conventions d'application mixte – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit dans cette délibération de voter, comme chaque année, l'aide que la Ville de Lyon apporte aux différentes associations pour les illuminations et les animations de Noël.

Cette année les illuminations auront lieu du 15 novembre au 12 janvier.

Je vous rappelle que les subventions de la Ville de Lyon sont limitées à 20 000 € et que l'on aide à hauteur de 50 % chaque association par rapport à son engagement.

Nous avons dans le 8^e arrondissement :

- L'association UCAM pour Monplaisir, donc les commerçants qui seront aidés pour les illuminations à hauteur de 12 000 € et pour les animations à hauteur de 2 034 €.

- Pour les animations, le Comité des Fêtes de Monplaisir, à hauteur de 3 000 €.

- Une nouvelle association qui a vu le jour cette année, l'association AVEC, association des commerçants du Grand Trou – Moulin à Vent - Route de Vienne, qui va être aidée à hauteur de 1 200 € d'un côté et de 486 € de l'autre.

Je voulais faire un aparté sur l'UCAM. Cette année il y a eu un changement de bureau et malgré certains bruits qui ont couru, l'UCAM n'est pas morte et elle repart de plus belle.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur COHADE, vous voulez compléter ?

M. COHADE.- Comme l'a très bien présenté notre collègue, vous avez dû vous apercevoir que ce n'était pas dans tous les quartiers que les illuminations étaient faites puisque dans certains quartiers il n'y a pas d'association de commerçants, malgré le travail de Jean-François pour essayer d'en créer. On a réussi sur la route de Vienne après de nombreuses années.

Pour autant, l'ensemble des quartiers de notre arrondissement seront illuminés et profiteront pendant ces fêtes de fin d'année d'illuminations.

Il faut quand même rappeler que c'est une part importante de notre budget puisque cela représente 44 000 € pour l'arrondissement. C'est une part relativement grosse de la DAL qui est utilisée dans ce cadre-là.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

15. 31111 – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation des conventions et d'un contrat – Direction de l'Enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit ce soir d'une délibération classique puisqu'il nous est demandé d'adopter les renouvellements de conventions pour les associations petite enfance.

Nous sommes concernés cette fois-ci dans notre arrondissement par le nouveau LAEP, évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement, comme vous le savez, porté par l'ACEPP. Pour rappel, ce lieu d'accueil enfants-parents est itinérant et se déplace donc dans plusieurs arrondissements de la ville de Lyon. Il intervient chez nous dans les locaux du RAM L'Envolée, le mardi après-midi.

Merci d'adopter la convention cadre. Pour rappel, la première subvention s'élevait à 18 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. 31138 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec GrandLyon Habitat pour l'aménagement des locaux de la Maison de santé pluri-professionnelle des États-Unis à Lyon 8^e – Direction du Développement Territorial

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'une délibération plutôt technique puisqu'elle permet donc d'approuver la signature d'un avenant à la convention qui a été signée avec GrandLyon Habitat pour l'aménagement des locaux de la Maison de santé pluridisciplinaire des États-Unis.

Comme vous le savez, le Pôle de santé existe depuis plus de 6 ans et la Maison de santé a ouvert il y a un peu plus de 2 mois dans le quartier des États-Unis. Elle abrite aujourd'hui 9 médecins, un cabinet de kinésithérapie, un cabinet d'orthophonie et également un cabinet d'infirmières. Aujourd'hui, cela répond vraiment aux besoins de la population, notamment dans ce quartier.

L'objectif de cette délibération est donc de signer un avenant qui permettra de finaliser les travaux puisque la convention prenait fin au 31 décembre 2019 et que les alentours ne sont pas tout à fait finalisés. C'est une délibération donc tout à fait technique.

Si ces dispositions vous agrément, je vous demanderai un vote favorable à ce sujet. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

17. 31112 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit d'une régularisation administrative suite à la rentrée scolaire et donc des modifications de subventions. Dans le 8^e, nous n'avons pas d'annulation de subvention, ni de réattribution, par contre il s'agit de répondre à une demande complémentaire de nos écoles, notamment pour la médiation dans les écoles Fournier, Pergaud et Bordas, pour un montant de 1 275 €, d'un soutien à l'école Charles Peguy pour une opération qui aura lieu autour de Fréquences Écoles sur le numérique et l'éducation et les familles, pour un montant de 1 500 € et un soutien supplémentaire à la maternelle Philibert Delorme pour un projet autour de la danse.

À noter également une attribution supplémentaire pour la Ludimalle et des actions concernant le handicap et le vivre ensemble pour la totalité des écoles du 8^e arrondissement et le dispositif « Ambassadeurs du Livre » qui concerne également la totalité des écoles du 8^e, soit un peu plus d'un tiers de la dotation de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

18. 31039 – Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le collège Jean Mermoz une convention relative à la fourniture de chaleur pour le collège à partir de la chaufferie du groupe scolaire Jean Mermoz – EI 08007 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de modifier la convention qui régit les modalités de la chaufferie pour le groupe scolaire Jean Mermoz. Comme vous le savez, les bâtiments sont extrêmement proches entre le collège Jean Mermoz et le groupe scolaire Jean Mermoz, situé au 196 boulevard Pinel.

La Ville de Lyon continue à assurer la production de chaleur pour le bâtiment du collège, ceci après les modifications de la convention qui avait été signée en 1991, modifiée en 2010.

Aujourd'hui la Métropole a souhaité modifier le dispositif de régularisation du chauffage et donc de prendre en charge directement les dépenses de chauffage du collège Mermoz.

Il s'agit donc de modifier la convention entre la Ville de Lyon, la Métropole et le collège, relative à la fourniture de chaleur pour le collège à partir de la chaufferie du groupe scolaire Jean Mermoz.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

19. 31208 – Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2018

M. HEURTREY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est un rapport traditionnel puisque depuis 2012 la loi Grenelle 2 impose à chaque collectivité de plus de 50 000 habitants de dresser un bilan des actions qui sont élaborées en matière de développement durable.

C'est un rapport qui a déjà été présenté dans toutes les commissions puisque bien évidemment il est très transversal, il impacte tous les domaines de la collectivité.

On retrouve les cinq axes classiques :

- cohésion sociale,
- préservation de la biodiversité,
- dynamique de développement,
- lutte contre les changements climatiques,
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par 13 thématiques, notamment : solidarité, santé, tranquillité, économie durable, etc.

Sans appesantir les débats, je citerai quelques actions remarquables, les premières au bénéfice des habitants, les secondes en direction de l'administration.

Au bénéfice des habitants, sur la thématique Solidarité et Cohésion sociale, dans le 8^e par exemple il y a eu des actions en direction des habitants et des familles sur l'alimentation durable, notamment avec l'association La Légumerie, sur les quartiers prioritaires États-Unis et Langlet-Santy.

Au titre de la thématique Sensibilisation, bien évidemment il faut citer le réseau des 60 jardins partagés de la Ville, au niveau du 8^e on a un réseau qui est également très dynamique, et la Ville a financé en 2018 une initiation à la permaculture pour l'ensemble des jardins partagés. J'indiquerai également que les jardins sont de manière générale des lieux ressources, on a beaucoup de partenariats, par exemple avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Enfin, au titre de la thématique Maîtrise de l'énergie, il faut citer les subventions qui ont été accordées par la Ville au titre du projet Ecorénov et notamment la campagne de sensibilisation qui a été faite en 2018, en particulier dans le 8^e arrondissement.

Le développement durable, c'est aussi une administration exemplaire. Je rebondis sur ce que disait ma collègue Thérèse RABATEL, la Commission européenne a décerné à la Ville de Lyon le premier prix pour l'innovation sociale, au titre du commerce équitable et notamment pour la mise en place du label « Lyon, Ville Équitable et Durable ».

Également, à nouveau au niveau de la maîtrise de l'énergie, il faut noter que depuis février 2018, le nouveau marché de fourniture d'électricité permet à la Ville d'alimenter ses bâtiments avec une électricité garantie à 100 % d'origine renouvelable, voilà quelque chose d'assez notable.

Un petit clin d'œil à notre collègue Patrick ODIARD, il y a eu une formation à destination des agents de la Ville pour bénéficier d'une formation à la pratique du vélo en ville. Cela méritait d'être souligné également.

Il s'agissait donc d'un rapport annuel pour information qui sera bien évidemment accessible à tout un chacun sur le site de la Ville.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour ce rapport. C'est pour information, nous n'allons pas le voter.

Nous arrivons aux questions diverses. Y a-t-il des questions diverses ? Madame AUZIAS.

Mme AUZIAS.- Je veux intervenir par rapport aux problèmes d'insécurité et d'incivilité qui règnent dans certains secteurs du 8^e.

Concernant le secteur Paul Santy, il y a eu deux agressions dernièrement, une au Casino Shop et l'autre au bureau de tabac. Au bureau de tabac, apparemment l'agression a été assez violente, si ce que l'on m'a dit est vrai.

Ensuite, il y a des problèmes d'incivilité qui concernent entre autres les résidents du 107-109 avenue Paul Santy qui ne peuvent pas rentrer dans leur garage parce qu'il y a des voitures qui se garent devant, qui les empêchent de pénétrer et il s'ensuit des insultes et des mots plus ou moins agréables à entendre.

Au niveau du 8 et 12, rue Florent, les personnes ne peuvent pas sortir correctement de leur immeuble parce qu'il y a des grilles et des plots qui empêchent entre autres les personnes qui peuvent être en fauteuil d'entrer et sortir correctement de cet immeuble et c'est vrai que c'est dangereux.

Ensuite, concernant le secteur Cazeneuve, pour revenir sur une intervention que nous avons faite au mois de juin il me semble, suite aux problèmes concernant le collège Alice Guy, les résidents se plaignent toujours du comportement de certains élèves qui pénètrent dans les parties communes et qui leur « pourrissent » apparemment la vie.

Le secteur Varichon, où il y a des voitures volées, il y a des bris de vitres de voitures, donc dans la rue Varichon, rue Laurent Carle et les rues avoisinantes. Apparemment il y a de la vitesse excessive rue Varichon avec refus de priorité, beaucoup d'accidents à l'angle de la rue Varichon et de la rue Rochambeau. Ensuite, il y a un squat rue Laurent Carle, une maison est squattée, les habitants se demandent un peu ce qu'il va advenir de cette maison, ils s'inquiètent.

Ensuite, il y a deux commerces, avenue Paul Santy, qui vont fermer, place Général André. Est-ce que M. AUZAL est au courant de la fermeture de ces deux commerces, la boucherie Rouffiange et la fleuriste qui elle, ferme à la fin du mois ? Les habitants espèrent qu'il y aura une certaine diversité au niveau de la reprise des commerces.

Pour finir, au niveau des transports, le T2 est vraiment très bondé à certaines heures, c'est un euphémisme apparemment, les gens ne peuvent pas tous monter à bord et cela les gêne beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci « inspecteur » AUZIAS pour cette tournée complète du 8^e arrondissement.

M. GUILLAND.- Elle n'est pas complète !

M. LE MAIRE.- Notre collègue Daniel PEREZ suit vraiment tous ces problèmes, parce que comme vous avez les informations, nous les avons eues aussi et c'est transmis au commissariat car on est en liaison permanente avec le commissariat.

Monsieur DESBOS, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. DESBOS.- Simplement je suis très surpris que vous mettiez, si je peux me permettre, dans le même sac des délinquants avec des enfants qui sont simplement parfois peut-être un peu excités en sortant de cours.

Mme AUZIAS.- Je parle d'incivilités.

M. DESBOS.- Ce n'est pas du tout la même chose entre des actes de délinquance et des enfants qui effectivement sortent de cours, sont parfois un peu énervés, comme peuvent l'être des adultes quand ils sortent du travail.

Concernant les incivilités qui sont devant le collège Alice Guy, on a déjà mis tout un système en place, on a très bien réagi avec la principale qui accueille toutes les plaintes et qui après sanctionne les élèves quand ils font des choses qui ne sont pas conformes à l'esprit de citoyenneté que l'on peut retrouver dans la rue. Mais ne parlez pas de délinquants pour des enfants qui sont simplement des élèves, des collégiens. Il y a de vrais délinquants, j'imagine que cela existe, bien évidemment, mais ce ne sont pas des collégiens.

Mme AUZIAS.- Excusez-moi, mais je n'ai pas du tout prononcé le terme de délinquants.

M. DESBOS.- J'ai assimilé, excusez-moi, j'ai peut-être mal écouté.

Mme AUZIAS.- J'ai parlé d'incivilités, je n'ai absolument pas parlé de délinquance.

M. DESBOS.- Ce n'est pas parce que deux enfants sont rentrés dans un garage que cela en fait des délinquants.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Je pense qu'à un moment, compte tenu des problèmes que vivent nos concitoyens, un débat sémantique est pour le moins malvenu. On a aujourd'hui quelque chose qui n'est pas forcément de l'insécurité, c'est un mot que j'emploie très rarement, mais un sentiment d'insécurité qui est présent dans tous les quartiers.

J'ai eu l'occasion lors du dernier Conseil Municipal de dire qu'à Lyon, il n'y avait pas que la presqu'île qui était en colère et que malheureusement dans notre arrondissement en particulier, la colère est certainement exprimée de façon moins forte, mais elle est tout aussi violente et il n'y a rien de pire qu'une colère contenue et sourde. Je crois que dans notre arrondissement ce sentiment d'insécurité « pourrit la vie » de beaucoup depuis trop longtemps et le sentiment que rien ne bouge ne peut que conforter nos concitoyens et les habitants du 8^e dans ce point de vue.

Je pense que le débat de savoir si ce sont des délinquants ou pas est un peu déplacé.

M. LE MAIRE.- Je partage un peu votre point de vue parce qu'un rodéo ou deux, rue Édouard Herriot, émeuvent beaucoup plus la ville que de nombreux rodéos dans le 8^e arrondissement, et depuis très longtemps.

Comme je le dis, les choses avancent, la population aussi. Le rôle de la municipalité est quand même d'organiser, parce que, comme je le dis parfois pour sourire mais c'est une réalité, le maire d'arrondissement n'est pas shérif, il n'a aucun pouvoir de police, mais on facilite les choses pour avoir le plus de rapports possible avec les policiers et les structures qui nous aident à vivre ensemble.

Monsieur PEREZ ?

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, je voulais apporter

certaines précisions à Mme AUZIAS concernant notamment les incivilités qu'elle évoque sur l'avenue Paul Santy.

J'ai reçu il y a quelques jours des habitants, dont certains sont dans la salle, concernant les incivilités de stationnement intempestif sur les allées charretières de certains immeubles de l'avenue Paul Santy.

Concernant l'agression dont vous faites état sur le Petit Casino de l'avenue Paul Santy, il a été dit par certains riverains que les services de police ne s'étaient pas présentés. J'ai le regret de vous dire que deux équipages de police se sont déplacés, que pendant une heure un équipage de police a tourné dans les quartiers du 8^e avec l'assistance du centre de supervision urbaine, que malheureusement les recherches n'ont pas abouti, et lorsque les policiers ont voulu se présenter chez le commerçant, il avait tiré le rideau et il avait fermé son commerce, il ne répondait plus au téléphone. Et ce commerçant a déposé plainte 6 jours après.

M. LE MAIRE.- Madame AUZIAS.

Mme AUZIAS.- Concernant le commerçant que j'ai vu hier, c'est lui qui m'en a parlé, il est resté dans son commerce pendant plus d'une heure, il y avait d'ailleurs le boulanger à côté, ils ont attendu les équipages, ils ne les ont pas vus. Après il a déposé une pré-plainte par voie informatique. Le lendemain il est allé au commissariat et on lui aurait dit que de toute façon la personne qui s'occupait des plaintes n'était pas là et il a été convoqué 6 jours après. Voilà ce qui m'a été rapporté hier. Je n'y étais pas, c'est simplement une parenthèse.

M. LE MAIRE.- C'est du ressort de la police nationale et je n'ai encore pas le pouvoir hiérarchique sur la police, ni municipale et encore moins sur la nationale, mais nous ferons remonter tout ce que nous avons entendu ce soir, vous pouvez en être certains, parce que

nous vivons dans le 8^e aussi et nous connaissons cette délinquance qui existe dans le 8^e. Il n'y a pas que cela, il y a quand même la grande majorité des gens qui vivent normalement, mais le problème de délinquance existe sur la France entière et même au-delà, donc le 8^e n'est pas un îlot en dehors de tous problèmes, on est bien d'accord.

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais encore assombrir un peu le tableau. Notre maître, le professeur Paul Santy se retournera peut-être dans sa tombe, mais le fait que je vais citer, avec tout ce qui a été dit n'a pas été cité, je voudrais préciser que 98 avenue Paul Santy, dans un lotissement d'immeubles de GrandLyon Habitat, il y a des campements. Je pense que pour faire un campement dans des locaux privés ou publics, il faut certainement une autorisation, ce n'est pas le cas ici.

Il y a des campements avec un certain nombre de personnes qui sont installées. Il y a eu des interventions d'ambulances et même de policiers, comme vous l'avez fait remarquer, suite notamment à des bagarres. Cela n'a pas changé grand-chose. Le syndic des locataires a encore moins que vous Monsieur le Maire, de pouvoir pour faire quoi que ce soit. Le Samu a même été obligé de venir quelques fois.

Pour couronner le tout, si j'ose dire, puisque c'est un peu en hauteur, ces personnes ont réussi à casser les verrous, etc., pour monter sur le toit où certains se sont installés pour pratiquer certains actes physiologiques qui normalement doivent se faire dans d'autres lieux.

Je ne demande pas d'explications, j'apporte ce fait.

M. LE MAIRE.- C'est du voyeurisme... Il y a ce squat qui existe sur le terrain de Langlet-Santy où il y a la résidence Langlet-

Santy, ce tènement appartient à GrandLyon Habitat. Il y a une procédure d'expulsion qui est engagée, mais vous savez, la France est un pays de droit et les juges prennent une décision une fois que la plainte a été déposée, que la police l'a enregistrée et cela demande un certain temps. Ce n'est pas à effet immédiat, on est bien d'accord.

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Je rappelle que les commémorations relatives au 11 novembre et de l'armistice auront lieu le vendredi 8 novembre après-midi à 14 h 30, invitation faite à 14 h 00 pour les associations, au niveau du monument Saint-Maurice et à 15 h 15, 15 h 30, place Belleville, et bien sûr avec les écoles limitrophes.

M. LE MAIRE.- D'autres questions diverses ou informations ? (*Non*).

Je vais vous donner une dernière information. Comme vous le savez, ce soir nous avons voté notre dernier budget de ce mandat, même si on l'appelle état spécial. Je voudrais remercier ceux qui l'ont voté et également ceux qui auraient bien aimé le voter, mais comme ils sont dans l'opposition, il faut qu'ils se démarquent un peu autrement cela ferait désordre. Pour saluer ce geste, j'invite tous les élus et le public, pour un moment convivial, dans la salle de l'Égalité.

Bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 06).